



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rezé, le 28 janvier 2026

Territoires zéro chômeur de longue durée se félicite du vote en première lecture de la proposition de loi visant à la pérennisation du projet.

Hier soir, la proposition de loi portée par Stéphane Viry, député des Vosges, tendant à la pérennisation et à l'extension progressive de l'expérimentation "*Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée*", a été adoptée, en première lecture, par les députés.

Comme les lois d'expérimentation de 2016 et de 2020, cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité, preuve de l'attachement des parlementaires, quelle que soit leur orientation politique, au projet qui s'appuie sur l'engagement des élus locaux volontaires et désireux de faire vivre le droit à l'emploi pour tous, sur leur territoire.

Le texte, tel qu'il a été amendé par le Gouvernement et voté à l'Assemblée nationale, préserve cette initiative locale et conforte la place des Entreprises à But d'Emploi (EBE), pleinement reconnues comme structures de l'Économie Sociale et Solidaire, tout en institutionnalisant, dans le code du Travail, le projet "*Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée*".

Ce texte peut encore être amélioré : la navette parlementaire permettra d'en affiner le contenu, notamment en ce qui concerne le rôle de la future Mission d'activation, ses modalités de financement et la procédure d'habilitation ministérielle des futurs territoires.

Pour Laurent Grandguillaume, Président de TZCLD, "*Après dix ans d'expérimentation et d'engagements, deux lois votées à l'unanimité, je suis très heureux de ce nouveau vote à l'unanimité de la proposition de loi pérennisant et prévoyant l'extension progressive du projet Territoires zéro chômeur de longue durée. On ne peut cependant se satisfaire pleinement de ce vote. Les contours de la loi restent à dessiner et il faudra en parallèle, dans la loi de finances, donner au projet les moyens d'exercer correctement sa mission. Je reste, au côté de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée pleinement mobilisé pour garantir le respect des fondamentaux de notre projet et les missions de l'association dans cette nouvelle loi.*"

L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée en bref

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée a pour objet de mettre en œuvre le droit à l'emploi pour toutes et tous. Il est développé en collaboration avec les personnes privées durablement d'emploi et vise à atteindre l'exhaustivité grâce à une coopération territoriale regroupant des acteurs locaux.

L'objectif est de pouvoir proposer un emploi à toute personne volontaire qui en est durablement privée. En complément des emplois existants sur le territoire, les emplois supplémentaires nécessaires sont créés dans des entreprises à but d'emploi (EBE), pour proposer des emplois en CDI, à temps choisi. La création de ces emplois, utiles pour les territoires et supplémentaires à ceux existant localement, est en partie financée en réaffectant les coûts liés à la privation durable d'emploi. La 2e étape de l'expérimentation est en cours. 85 territoires sont à ce jour engagés dans la démarche. Sur ces territoires, depuis le début de l'expérimentation en 2016, 7 700 personnes sont sorties de la privation d'emploi. Près de 50 territoires se préparent à présent pour mettre en œuvre le projet TZCLD à leur tour.

www.tzcld.fr

Contact presse : Sophie Odeh - sophie.odeh@tzcld.fr / 06 85 98 98 84